



28 mai 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-huit mai deux-mille-vingt-quatre (28 mai 2024) à dix-sept heures trente (17 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères	Noémie Biardeau Isabelle Laramée Julie Marchildon
M. le conseiller	Nicolas Bottreau
Sont absents : Mme la conseillère	Annick Laviolette
M. le conseiller	Vincent Normandeau

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme France Bellefleur, greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

La greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 23 mai 2024.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 17 h 34.

2. RÉS. 156.05.2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant avec les modifications suivantes :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
28 MAI 2024
À 17 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 3.1 Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ); **Reporté**
 - 3.2 Embauche de deux opérateurs de machinerie lourde;
 - 3.3 Embauche de pompiers;
 - 3.4 Dossier RH – **Annulé**
- 4. Règlements**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 2024-410 décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle;
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

Adoptée

3.1 REPORTÉ

Mme la conseillère, Julie Marchildon, doit quitter la séance. Il est 17 h 42.

3.2 RÉS. 157.05.2024 EMBAUCHE DE DEUX OPÉRATEURS DE MACHINERIE LOURDE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'embauche de MM. Christian Girouard et David Gauthier à titre d'opérateurs de machinerie lourde pour le Service des travaux publics conformément aux dispositions de l'article 4.02 de la convention collective en vigueur.

L'entrée en fonction de M. Girouard est le 27 mai 2024 et M. Gauthier est le 3 juin 2024.

MM. Christian Girouard et David Gauthier sont également embauchés à titre de pompiers conformément aux dispositions l'article 20 de la convention collective de travail en vigueur et à ce titre devront réussir les examens de pompier 1 dans un délai de vingt-quatre (24) mois pour demeurer en poste à la Municipalité.

Adoptée

3.3 RÉS. 158.05.2024 EMBAUCHE DE POMPIERS

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'embauche d'Érika Poirier, Alexis Turpin et Mathieu Lelièvre à titre de pompière à l'essai et pompiers à l'essai, et ce, en vertu des articles 3.11 et 3.12 de la convention collective des pompiers en vigueur.

Adoptée

3.4 RETIRÉ

4.1 RÉS. 159.05.2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-410 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 450 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 450 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC- LABELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné par le conseiller Vincent Normandeau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 mai 2024 au cours de laquelle celui-ci a également déposé un projet du présent règlement.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2024-410 décrétant un emprunt de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle.

Le règlement numéro 2024-410 est identique au projet de règlement déposé le 21 mai 2024.

Le règlement numéro 2024-410 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-410 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

La greffière-trésorière adjointe informe les personnes présentes que la période d'enregistrement relative au règlement numéro 2024-410 décrétant un emprunt de 450 000 \$ \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle sera tenue le **10 juin 2024 de 9 h à 19 h** au bureau municipal situé au 1, rue du Pont à Labelle.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

6. RÉS. 160.05.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 55.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

France Bellefleur
Greffière-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse